



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 4 avril 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h05.

RÉS.01.04.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 17. a) Rés. Autoriser achat de matériaux pour réparation des rampes de l'édifice de l'Hôtel de Ville / Matériaux Gosselin Inc. – 3 608.54\$ + tx – Budget rég.
- 17. b) Rés. Accepter estimé pour réparation des rampes de l'édifice de l'Hôtel de Ville / Construction Majo – 2 900.\$ + tx – Budget rég.
- 17. c) Rés. Autoriser versement d'une aide financière / Carrefour Socioculturel des Caps – 5 000.\$ - Budget rég.

ET en y retirant le point ci-dessous :

- 8. Rés. Appui pour le maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricole au Québec.

ADOPTÉ



RÉS.02.04.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 16 MARS 2016

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 7 mars ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 16 mars 2016 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de mars.

RÉS.03.04.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que **les comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #6559 à #6581** ainsi que **# 29133 à #29174**, pour un montant total de **131 724.60\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

RÉS.04.04.16

AUTORISER ADHÉSION MEMBERSHIP URSL + 2 DÉLÉGUÉS / 195.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine via sa campagne de membership offre à la municipalité de renouveler son adhésion pour la période 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'adhérer à cet organisme, plusieurs avantages sont offerts à la municipalité, soient : l'accès à une gamme de services, la nomination de deux représentants de la municipalité pour participer à l'assemblée générale annuelle, la possibilité de participer à l'élaboration du plan d'action et de contribuer à sa vie démocratique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à la **campagne de membership 2016-2017 de l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, pour un **montant de l'ordre de 195.\$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

Il est, de plus, résolu que **Messieurs Régis Soucy et Simon Landry**, conseillers à la Ville de Cap-Chat, soient et sont nommés délégués pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale de l'URLS.

ADOPTÉ



RÉS.05.04.16

AUTORISER EMBAUCHE D'UNE SALARIÉE DE BUREAU – 30 MARS 2016.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que **MADAME MARTINE DESROSIERS** soit engagée à titre de salariée de bureau, et ce, comme personne salariée à temps partiel.

Il est, de plus, résolu que **la date d'embauche effective soit le 30 mars 2016** et que son horaire de travail soit fixé à trois (3) jours par semaine, à raison de 6,5 heures par jour, au taux horaire prévu à l'échelon 2 de la convention collective des employés syndiqués. Toutefois, selon les besoins et à la demande du directeur général et greffier, l'horaire de travail hebdomadaire pourra être de 32,5 heures maximum.

La personne salariée embauchée bénéficie également d'avantages sociaux (maladie – vacances, etc.) versés au prorata des heures travaillées.

ADOPTÉ

RÉS.06.04.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / M. YVON ST-LAURENT

Suite au rapport daté du 7 mars 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 16 mars 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 4 avril 2016 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 206, Chemin Landry à Cap-Chat, lot P 46, du Rang VI, Canton Cap-Chat (zone Eaf.15), à savoir :

- D'autoriser la construction d'une partie de la galerie de la résidence existante empiétant de 3,92 m dans la bande riveraine fixée à 20,0 m;
- D'autoriser la construction d'une remise existante et son perron située en cour avant à plus de 27,06 m du Chemin Landry tout en respectant la marge de recul avant fixée à 9,0 m (remise de 3,20 m x 3,80 m);
- D'autoriser la construction d'une seconde remise existante et son perron située en cour avant à plus de 30,0 m du Chemin Landry tout en respectant la marge de recul avant fixée à 9,0 m (remise de 2,50 m x 2,50 m).

ADOPTÉ

RÉS.07.04.16

AUTORISER CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **contribution financière**, de l'ordre de **dix mille dollars** (10 000.\$), à la Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc. afin de permettre à l'organisme de rencontrer ses engagements financiers et de poursuivre ses activités; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉ



RÉS.08.04.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ADHÉSION 2016-2017 / FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – 902.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#703 datée du 15-03-2016) de la **Fédération des Villages-relais du Québec**, au montant de **902.\$**, concernant l'adhésion de la municipalité à la FVRQ, pour la période s'échelonnant du **1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.09.04.16

AUTORISER LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE – 120.\$ + TX / HEURE – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat de procéder encore cette année au nettoyage (balayage) des rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas l'équipement requis pour ce type de travaux et fait appel à un entrepreneur spécialisé pour les services de nettoyage des rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **location d'un balai mécanique** (SP 4000-Jonhston) avec opérateur, de Transport Cormier & Fils Inc. de New Richmond, au **taux de 120.\$ + taxes / heure (transport 1 heure – aller)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.10.04.16

AUTORISER ACHAT DE PIÈCES POUR NIVELEUSE / STRONGCO – 6 856.07\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat de pièces** pour la niveleuse de **Strongco St-Augustin**, au coût de **6 856.07\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.11.04.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR RÉPARATION AU PUIS NO. 3 ET GÉNÉRATRICE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 5 299.61\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement des factures** (#4135 et #4138 du 08 et 16 mars 2016) de Les Installations électriques M. Richard, pour un montant de l'ordre de **5 299.61\$ + taxes**, relatives aux réparations effectuées au puits no. 3 et à la génératrice; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.12.04.16

ACCEPTER SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE EN VRAC / K+S SEL WINDSOR LTÉE – 127.09\$ T.M. + TX – BUDGET RÉG.

À la suite d'une demande de soumission par voie d'invitation écrite, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la plus basse soumission reçue, soit **K+S Sel Windsor Ltée**, pour l'achat de sel à **déglacage en vrac** dont le prix soumis est de **127.09\$ + taxes / la tonne métrique**, et ce, pour une quantité de **± 350 tonnes métriques**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.04.16

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 260-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN DE CRÉER LA ZONE V.5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE V.4

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que le **1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 260-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin de créer la zone V.5 à même une partie de la zone V.4 soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.14.04.16

AUTORISER ACHAT DE MATÉRIAUX POUR RÉPARATION DES RAMPES DE L'ÉDIFICE DE L'HÔTEL DE VILLE / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. – 3 608.54\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de matériaux de construction de Matériaux Gosselin Inc., pour un montant de **3 608.54\$ + taxes**, servant à la réparation des rampes de l'édifice de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.04.16

ACCEPTER ESTIMATION POUR RÉPARATION DES RAMPES DE L'ÉDIFICE DE L'HÔTEL DE VILLE / CONSTRUCTION MAJO – 2 900.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'estimation déposée par l'entrepreneur, Construction Majo de Cap-Chat, au montant de **2 900.\$ + taxes**, pour effectuer les travaux de réparation des rampes de l'édifice de l'Hôtel de Ville; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.16.04.16

AUTORISER LA DEMANDE DE SUBVENTION / CARREFOUR SOCIOCULTUREL DES CAPS – 5 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière, de l'ordre de **cinq mille dollars (5 000.\$)**, à l'organisme **Carrefour Socioculturel des Caps**, dans le but de maintenir leurs services de base et de démarrer la saison estivale 2016; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussion concernant le Projet d'assainissement des eaux par le Directeur général et greffier.

Monsieur le Maire répond aux différentes questions des citoyens.

Il est 20h32 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER